

**LES MUSULMANS ALGÉRIENS  
DANS L'ARMÉE FRANÇAISE  
(1919-1945)**



Belkacem RECHAM

**LES MUSULMANS ALGÉRIENS  
DANS L'ARMÉE FRANÇAISE  
(1919-1945)**

**L'Harmattan**  
5-7, rue de l'École Polytechnique  
75005 Paris - FRANCE

**L'Harmattan Inc.**  
55, rue Saint-Jacques  
Montréal (Qc) - CANADA H2Y 1K9

**Collection**  
**"Histoire et perspectives méditerranéennes"**  
**dirigée par Jean-Paul Chagnollaud**

Dans le cadre de cette collection, créée en 1985, les éditions L'Harmattan se proposent de publier un ensemble de travaux concernant le monde méditerranéen des origines à nos jours.

**Derniers ouvrages parus :**

Nicolas Béranger, *Introduction et notes de Paul Sebag, La régence de Tunis à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle.*

Joseph Katz, *L'honneur d'un- général, Oran 1962.*

Khader Bichara (éd.), *L'Europe et la Méditerranée. Géopolitique de la proximité.*

Mokhtar Lakehal, *Récits d'exil d'un écrivain.*

Maurice Faivre, *Un village de harkis.*

Bertrand Benoît, *Le syndrome algérien. L'imaginaire de la politique algérienne de la France.*

Mohamed Cherif, *Ceuta aux époques almohade et mérénide.*

Robert Attal, *Regards sur les juifs d'Algérie.*

Abdelmajid Guelmami, *La politique sociale en Tunisie de 1881 à nos jours.*

Moncef Djaziri, *Etat et société en Libye.*

Lionel Lévy, *La communauté juive de Livourne.*

Mahrez Hadjseyd, *L'industrie algérienne, crise et tentatives d'ajustement, 1996.*

Michel Roux, *Le désert de sable, le Sahara dans l'imaginaire des Français (1900-1994), 1996.*

Driss Ben Ali, Antonio, Di Giulio, Mustapha Lasram, Marc Lavergne, *Urbanisation et agriculture en Méditerranée: Conflits et complémentarités, 1996.*

Bernard Pierron, *Juifs et chrétiens de la Grèce moderne: histoire des relations intercommunautaires, 1996*

A. Labdaoui, *Intellectuels d'Orient, intellectuels d'Occident, 1996.*

Colette Juilliard, *Imaginaire et Orient, L'écriture du désir, 1996.*

Patrick-Charles Renaud, *La bataille de Bizerte. Tunisie- 19 au 23 juillet 1961, 1996*

Andréas Tunger-Zanetti, *Provinces et métropoles: la communication entre Tunis et Istanbul (1860-1913), 1996.*

Germain Ayache, *La guerre du Rif, 1996*

## PRÉFACE

Lorsqu'il entreprit une thèse sur les militaires algériens de la Deuxième Guerre mondiale, Belkacem Recham ne cherchait qu'à éclairer un aspect mal connu de l'histoire de ses compatriotes ; il ne se doutait pas que le cinquantenaire de la Libération lui apporterait une deuxième raison d'écrire. Je renvoie le lecteur à sa conclusion, où s'exprime une certaine amertume devant le traitement trop discret que la France a réservé alors au souvenir du débarquement de Provence. Son travail scientifique est donc devenu aussi, par la force des choses, œuvre de justice, sans se départir pour autant de sa rigueur : nulle plainte, nulle commisération facile pour ces hommes que les foules de 1944-1945 acclamaient en croisés de la démocratie, et qui en fait se trouvaient souvent là sans l'avoir cherché.

L'historien ne recule pas devant les questions embarrassantes, et même il les recherche. Jusqu'ici la Deuxième Guerre mondiale avait fait l'objet d'*histoires militaires*, au niveau des états-majors ; Recham propose une *histoire des militaires*, domaine qui n'a été exploré que récemment pour ceux de 14-18, et ne l'est guère encore pour ceux de 39-45. Voici donc, après le deuxième classe Dupont, le tirailleur Mohammed (trop heureux quand on l'appelait ainsi, et non par son numéro matricule) promu au rang d'objet, d'acteur même, de l'histoire.

Les documents ne manquent pas : l'armée française aimait les rapports, en temps de guerre comme de paix, et les a conservés dans ses archives de Vincennes. Evidemment, ce qu'on y entend n'est pas la voix du soldat mais celle de ses officiers. Et comme, contrairement à l'ancien combattant métropolitain, le « Nord-Africain » n'était guère en mesure d'écrire ses souvenirs, il aurait risqué de figurer éternellement parmi les inconnus de l'histoire.

Pourtant on découvrira à la lecture des pages qui suivent que, moyennant une saine critique et quelque subtilité d'interprétation, il est possible de dégager de tous ces documents, rarement malveillants mais imbus de préjugés paternalistes (au sens exact du terme), la vie réelle du conscrit, de l'engagé, du combattant.

Conscrit dans quelles conditions, engagé pour quels motifs ? C'est d'abord l'étude, austère mais indispensable, du recrutement. Rien n'y manque, ni l'analyse des textes juridiques, ni l'appareil statistique qui mesure leur degré d'application réelle, pour décrire l'arrivée sous les drapeaux de ces paysans et de ces manœuvres des villes, presque tous illettrés et souvent miséreux. Les espoirs d'une vie meilleure à la caserne ou dans les camps furent bien déçus : paye insuffisante, du moins jusqu'aux améliorations du Front populaire ; pour les instruits et les ambitieux, avancement freiné ou bloqué. Comment s'explique alors le faible succès des appels à désertion lancés par les communistes, les nationalistes, et pendant la Guerre par les Allemands ? Sans doute par les effets stabilisants du paternalisme des officiers et des animateurs d'œuvres sociales, analysés ici sans parti pris louangeur ni polémique. Mais les incidents, les mutineries, les signes de mécontentement croissants sont notés eux aussi, autant que le permette la fermeture des dossiers les plus délicats.

Reste à atteindre l'essentiel, c'est-à-dire le « moral » des combattants sur les champs de bataille de France, de Tunisie, d'Italie, de France une nouvelle fois, et enfin d'Allemagne. Cette donnée pourrait paraître insaisissable ; elle était pourtant fondamentale aux yeux du commandement, et les cadres chargés des rapports périodiques étaient invités à l'analyser avec le plus grand réalisme. De cette source capitale ressort une véritable histoire de la Guerre vue d'en bas. Ébranlé par la déroute de 1940, rétabli en 1942 par la modernisation de l'équipement, soutenu par l'éclat des faits d'armes entre la Tunisie et la Lorraine, ce moral fut gravement atteint lors des batailles de l'hiver 44-45 dans le Jura et les Vosges, quand à l'usure physique vint s'ajouter la rancœur devant la mobilisation insuffisante - ou du moins jugée telle - des Français métropolitains. Nous découvrons ainsi que ces soldats fêtés par l'Alsace libérée portaient en eux la lassitude de deux années d'épreuves sans permissions, et le souvenir de leurs camarades disparus : en comparant prudemment toutes les estimations, l'auteur évalue ceux-ci (pour l'ensemble des Nord-Africains) à environ cinquante mille tués ou blessés, soit la moitié des pertes de l'armée française.

Sans ce rappel des souffrances et de l'épuisement on ne comprendrait pas la suite, qui dépasse les limites du livre : le contraste pénible entre la glorification officielle et les difficultés du retour dans un pays déjà troublé, et pour certains le passage du statut de héros à celui de rebelle. C'est cet enchaînement sans doute qui a été à l'origine des demi-silences du Cinquantenaire, car il n'était avouable pour aucune des deux mythologies nationales, ni la française ni l'algérienne : la première répugnait à témoigner sa reconnaissance à des hommes qui parfois étaient entre temps devenus des ennemis, la seconde ne voulait pas concéder que des porte-drapeaux de l'indépendance aient pu se comporter précédemment en « bons Français ». Restant à distance de l'une et de l'autre, Belkacem Recham se montre historien lucide et sensible, et sa thèse vaudra bien des commémorations.

Pierre Ayçoberry  
Université de Strasbourg II



## INTRODUCTION

Cette étude est partie d'une constatation et d'une volonté. Pour la première, un demi-siècle après la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les études sur les militaires originaires des anciennes colonies françaises n'abondent pas. Quand la question est abordée, c'est souvent sous l'angle restreint de l'histoire d'une division, d'un régiment, d'un bataillon ou encore d'une participation à une campagne, à une bataille... Certains historiens de l'Algérie contemporaine, algériens ou français, ont abordé partiellement certains aspects, tels que la propagande communiste, nationaliste ou allemande vis-à-vis des militaires musulmans, mais le problème n'a jamais été abordé dans sa dimension globale, ni de ce côté de la Méditerranée, ni de l'autre, que ce soit pour les Algériens, les Marocains, les Tunisiens ou encore pour les Sénégalais. En conséquence, beaucoup d'aspects se trouvèrent ainsi occultés. La seconde, c'est d'essayer de contribuer à raviver la mémoire et le souvenir de ces soldats que la fin de l'empire colonial français a vite précipités dans l'oubli.

Après l'étude de G. Meynier consacrée en grande partie à l'Algérie pendant la guerre de 1914-1918<sup>1</sup>, la seule à s'être intéressée jusqu'à présent à l'étude, sous divers aspects, des tirailleurs pendant la Première Guerre mondiale, nous proposons en quelque sorte de prolonger ce travail. Nous essayons d'analyser, outre une période plus ou moins méconnue de l'histoire militaire de la France, un aspect important de la colonisation française en Algérie, et plus généralement au Maghreb : l'utilisation par la puissance coloniale du potentiel humain de ses colonies pour

---

1. Gilbert MEYNIER, *L'Algérie révélée, la guerre de 1914-1918 et le premier quart du siècle*, Librairie Droz, Genève, 1981, 793 p.

renforcer les rangs de son armée par des fantassins d'élite et épargner, partout où cela était possible, le sang français.

Tirailleurs algériens - on disait aussi les *Turcos* - et spahis furent régulièrement constitués par l'ordonnance du 7 décembre 1841. L'élargissement des engagements volontaires et l'instauration de la conscription « atténuée » (incorporation d'une faible partie du contingent, à partir de 1912) permirent d'élever sensiblement leurs effectifs. Au lendemain de la guerre 1914-18, on comptait 16 régiments dont 5 stationnés en France, auxquels s'ajoutaient les quatre tunisiens et les huit marocains. Ces régiments appelés troupes nord-africaines, composante importante de l'armée d'Afrique, contribuèrent à l'expansion coloniale de la France, d'abord lors de la conquête de l'Algérie elle-même, puis de celles du Maroc et du Levant. Ils intervinrent également en Italie, en Crimée, au Mexique, à Madagascar. Ils furent enfin et surtout utilisés pour défendre la France elle-même, en 1870, en 1914-18, en 1939-40 et 1942-45.

Quelles étaient les raisons qui poussaient les musulmans à s'engager dans l'armée qui avait jadis combattu leurs aïeux pour conquérir l'Algérie ? Quels étaient véritablement leur statut, leur mission, leur emploi dans l'armée, leurs problèmes et ceux qu'ils posèrent au commandement français ? Comment évolua la conscription des musulmans algériens au lendemain de la Première Guerre mondiale ? La question du service militaire obligatoire pour les indigènes, pourtant traitée minutieusement, au début, par les historiens de l'Algérie contemporaine a été souvent négligée chez ces mêmes historiens quand ils s'agit de la période entre les deux guerres. Si les avis sur la valeur combative des tirailleurs et des spahis faisaient généralement l'unanimité, en revanche, ils divergeaient sur l'intérêt de leur présence massive dans l'armée française, en temps de paix. Ce fut le cas de 1919 et 1938 entre les partisans et les adversaires de l'intensification de la conscription.

1919 marque la fin d'un conflit auquel les tirailleurs, conscrits ou engagés volontaires, payèrent un lourd tribut. Leurs sacrifices allaient-ils être récompensés par leur soustraction au code de l'indigénat<sup>1</sup> et la suppression des humiliantes inégalités de leur

---

1. Le code de l'indigénat plonge ses racines dans la circulaire de BUGEAUD de 1844 donnant à ses officiers le droit de punir sévèrement et rapidement les musulmans. Le système avait d'abord fonctionné dans les territoires militaires et avait abouti à la loi de 1881, modifiée en 1914, qui l'appliqua dans les communes mixtes. Ce statut ignorait de la façon la plus absolue le principe de la séparation des pouvoirs et dotait l'administration d'une autorité répressive

statut dans l'armée ? L'assimilation des indigènes par l'armée, préconisée par certains officiers français au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>, fut-elle un succès ou un échec ?

La fin du premier conflit mondial marqua également l'apparition, en Algérie, des premiers balbutiements du nationalisme politique algérien et favorisa l'émergence d'un mouvement nationaliste indépendantiste se démarquant des réformistes égalitaristes du début du siècle, qui propagea largement ses idées parmi les militaires musulmans de l'armée française qu'il espérait retourner contre la France. Ces derniers étaient souvent utilisés comme monnaie d'échange dans la revendication nationaliste, une sorte de « marchandage » voire de « chantage » : l'impôt du sang contre des réformes. Mais que pensaient les intéressés eux mêmes ?

Le second conflit mondial éclata en 1939 et les musulmans algériens partirent à nouveau pour défendre la France, mais avec quel sentiment ? Comment vécurent-ils la débâcle de 1940 ? Les militaires indigènes furent les grands oubliés de l'histoire de la captivité pendant la Seconde Guerre mondiale, ils constituaient pourtant l'essentiel des effectifs des *Frontstalags*<sup>1</sup>, après le transfert des prisonniers français vers les camps du Grand Reich. Comment vécurent-ils cette captivité et dans quelles conditions ? Enfin la mobilisation des musulmans en Afrique du Nord en 1942-43 en vue de la reprise de la lutte contre l'Axe se fit en pleine fermentation nationaliste. Quels furent son résultat et le comportement du combattant musulman en Europe ?

C'est à toutes ces interrogations que cette étude cherche à répondre à travers une source d'information capitale : les archives du Ministère de la Guerre, conservées au service historique de l'armée de terre (S.H.A.T.) à Vincennes. Nous avons essayé d'exploiter au mieux tous les documents disponibles. Sur certaines

---

exorbitante. Il permettait aux administrateurs de communes mixtes de déporter de simples suspects dans les territoires du Sud et de confisquer leurs biens, sans que leur soit laissé le moindre recours. Il appliqua aux tribus le principe de la responsabilité collective en matière pénale. Enfin, il soumit les indigènes aux juridictions de cours criminelles spéciales.

1. Les *Frontstalags* étaient des camps de prisonniers créés par les Allemands après la débâcle de l'armée française en mai-juin 1940. Ils étaient situés en France, dans la partie occupée. Ils servirent, d'abord, à l'internement des prisonniers de guerre (P.G.) de toutes origines, puis, après la décision allemande de transférer les P.G. d'origine européenne dans les camps d'outre-Rhin, ils servirent à détenir les P.G. originaires des colonies et des territoires d'outre-mer.

questions des zones d'ombre subsistent et elles subsisteront encore tant que les archives sur ces questions demeureront incommunicables. Nous nous devons enfin de prévenir le lecteur sur les limites de cette étude qui ne s'intéresse qu'à la contribution en hommes de l'Algérie et des deux autres pays du Maghreb au renfort de l'armée française en temps de paix ou en temps de guerre et exclut la contribution économique de ces colonies.

## **Première Partie**

# **LE RECRUTEMENT DES MUSULMANS ALGÉRIENS PAR VOIE D'ENGAGEMENTS ET PAR VOIE D'APPEL DE 1919 À 1938**



## Chapitre Premier

### LA CONSCRIPTION DES MUSULMANS ALGÉRIENS DE 1919 À 1938

#### I. LES ORIGINES DE LA CONSCRIPTION

L'idée d'utiliser plus massivement les Algériens pour les besoins de l'armée française par la conscription remonte au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, peu après la création des régiments de tirailleurs en 1841. Mais aucun des nombreux projets présentés au Ministère de la Guerre au XIX<sup>e</sup> siècle n'aboutit. On craignait que la conscription ne provoque des troubles graves mais aussi qu'elle n'implique des droits politiques aux indigènes.

En avril 1903, un décret autorisait les indigènes algériens à contracter des engagements dans les différents corps français et non plus dans les seuls régiments de tirailleurs et de spahis. Tandis qu'en juillet 1903, la Loi Messimy, dans le souci d'*organiser des réserves à l'armée française et de diminuer le coût du soldat indigène*, réduisait à douze ans au lieu de seize la durée du service ouvrant droit à une retraite proportionnelle, elle diminuait le taux de celle-ci de 637,10 F à 144 F, de beaucoup plus même, si l'on tient compte des primes spéciales de campagnes <sup>1</sup>. Messimy visait-il plus loin en agissant pour décourager les engagements ? C'est la question que l'on se posa quelques années après, quand Messimy, alors rapporteur du budget de la Guerre, relança l'idée de la

---

1. Ch. R. AGERON, *Les Algériens musulmans et la France : 1871-1919*, t. II, Paris P.U.F., 1968, p. 1060.

conscription. Il est bien possible, écrit Meynier, qu'en tarissant ainsi le recrutement des tirailleurs par engagement volontaire, Messimy ait agi à dessein pour se réserver le moment venu de présenter la conscription comme seule mesure efficace, alors qu'il avait saboté l'autre élément de l'alternative<sup>1</sup>. La même année (1903) paraissait l'ouvrage du capitaine Passols<sup>2</sup> qui plaidait en faveur de la conscription des indigènes, le meilleur moyen de les assimiler. Il proposait d'appeler les 2/5<sup>e</sup> du contingent pour un service militaire de trois ans, de 18 à 21 ans, tempéré par des mesures de dispenses et d'ajournements pour les soutiens de famille et les étudiants, la naturalisation des anciens militaires avec maintien de leur statut, mais sans droits électoraux, ainsi que l'accès à des emplois civils. Il admettait également que les officiers musulmans puissent dépasser le grade de capitaine.

Les milieux coloniaux officiels demeurèrent hostiles et ne partageaient pas les idées du capitaine Passols. Quant à l'État-major, il dénonça l'influence fâcheuse de la Loi Messimy sur le recrutement des troupes indigènes, ce qui poussa le Général Servières, commandant du XIX<sup>e</sup> Corps d'Armée (C.A.) à envoyer un rapport au Ministre de la Guerre demandant que la durée minima du service soit fixée dans les corps d'Algérie à quinze ou seize ans et que le temps de réserve soit limité à cinq ou six ans, et enfin, que les taux de retraite soient sensiblement relevés<sup>3</sup>. La loi de 1905, qui ramena la durée du service militaire à deux ans, créa un important déficit dans les effectifs. C'est alors que l'administration coloniale commença sérieusement à s'inquiéter. Le Gouverneur général Jonnart évoqua plusieurs fois la possibilité d'augmenter le nombre des tirailleurs, tandis que le général Servières soumettait en janvier 1907 un projet portant à 21.500 hommes l'effectif des seuls régiments de tirailleurs, soit 10.000 hommes supplémentaires<sup>4</sup>. Le projet demeura sans suite, malgré l'assentiment du Ministre de la Guerre sur certains points.

Cependant, un certain climat propice à la conscription des indigènes commença à s'instaurer en 1907 : l'effondrement des effectifs dû à la réduction du service à deux ans et aux

---

1. G. MEYNIER, *L'Algérie révélée, la guerre de 1914-1918 et le premier quart du siècle*, Librairie Droz, Genève 1981, p. 89.

2. Capitaine PASSOLS, *L'Algérie et l'assimilation des indigènes musulmans, étude sur l'utilisation des ressources militaires de l'Algérie*, Paris, 1903.

3. Ch. R. AGERON, *Les Algériens musulmans et la France*, op. cit., p. 1060.

4. Ch. R. AGERON, *Les Algériens musulmans et la France*, op. cit., p. 1061.

conséquences de la loi de 1903, l'engagement de la France au Maroc et la dénatalité étaient autant de facteurs appelant les autorités coloniales à trancher.

## 1. Le projet Messimy

M. Messimy, rapporteur du budget de la guerre pour l'année 1908, relança l'idée du service militaire obligatoire pour les Algériens. Il prévoyait un service de trois ans, plus sept années dans la réserve, et de ne lever au début que le cinquième du contingent. Il admettait aussi le système du remplacement. Il s'inspira du système qui prévalait en Tunisie où l'on prélevait chaque année 10 % du contingent seulement, par tirage au sort, soit 3.000 hommes pour un service de trois ans auxquels s'ajouteraient sept années dans la réserve. Messimy appuyait ses propositions par un argument de taille : la conscription aurait l'avantage de coûter moins cher, un appelé coûterait 480 F à l'État, alors qu'un engagé revenait à 1.500 F. 10.000 tirailleurs engagés revenaient plus cher que 25.000 appelés. Une commission militaire dirigée par le Colonel Redier fut chargée d'enquêter en Algérie. Aussitôt la presse coloniale se déchaîna. Le 5 novembre 1907, *La Dépêche Algérienne* soulevait *cette grave question* en termes crus : *Vous allez apprendre à tous les bicots [sic] à manier le fusil !... on en fera des déracinés, de la graine de pillards et d'assassins*<sup>1</sup>. Elle parla de *désastre national* et de *faillite de la civilisation*. Le journal entama une véritable campagne contre le projet Messimy et proposait aux responsables de *se payer des Turcos supplémentaires, au lieu de donner des droits politiques aux indigènes, sinon autant abandonner l'Algérie*. Cette campagne se prolongea jusqu'en 1908. Quant aux Européens d'Algérie, ils restèrent farouchement hostiles à la conscription des indigènes. Dans les milieux militaires en Algérie, notamment au XIX<sup>e</sup> C.A., on resta pessimiste ; beaucoup d'officiers préféraient le système des engagements et le maintien du statu quo. En revanche, le projet trouva un accueil positif chez l'élite musulmane à l'image de leur mouvement, *Jeunes Algériens*<sup>2</sup> qui remit le 30 janvier 1908 une pétition à

---

1. *La Dépêche algérienne*, citée par Ch. R. AGERON, *op. cit.*, p. 1061.

2. Il ne s'agissait pas d'un parti, mais de personnalités et de groupes, lettrés en langue française, suffisamment politisés pour discuter et réclamer, dans l'Algérie de l'entre-deux guerres, des réformes politiques, économiques ou sociales. *Jeunes Algériens* étaient connus aussi sous le nom de *Fédération des*